

# Un dispositif rusé

Une expérimentation va être menée autour du renard scientifiquement la population du renard pour déterminer France, résultat d'une concertation entre écologistes et

Se parler et mieux se connaître permet de déplacer des montagnes, et même d'aboutir à un accord que beaucoup pensaient inenvisageable. Sous l'autorité du préfet, écologistes, chasseurs, agriculteurs, et scientifiques ont beaucoup discuté, parfois âprement. Mais passer les postures, chacun a pu mieux comprendre les problématiques de l'autre.

Depuis plusieurs années, un collectif d'association environnement s'est réuni sous le nom de Renard Doubs. L'objectif : permettre aux renards de sortir de la liste des nuisibles. Las, le 3 juillet dernier, un arrêté ministériel laisse l'animal dans les nuisibles. Mais, dans le Doubs, le préfet avait pris les devants avec une concertation réunissant les acteurs du dossier. Le but : intégrer le renard dans la lutte contre le campagnol. C'est pourquoi, Joël Mathurin a publié un arrêté, le 6 novembre dernier, pour une gestion adaptative de la chasse du renard.

Sur le terrain, les écologistes et écologues souhaitaient que le renard sorte de la liste des nuisibles. Les chasseurs ne voulaient pas forcément l'entendre, et certains agriculteurs non plus. Chacun restant sur ses

positions, la situation n'était pas prête d'évoluer. D'autant que tous avaient des arguments qui, à leurs yeux, réglaient automatiquement le problème. Pour les écologistes, comme Gilles Benest de France nature environnement, le terme nuisible lui donne d'emblée la nausée. « Cette notion pose un problème. S'il est nuisible c'est en fonction des activités humaines et non de la nature. Nous n'avons pas choisi sa présence ». L'écologue ajoute : « les rapaces ont longtemps été considérés comme nuisibles. Les chouettes étaient même clouées aux portes. Aujourd'hui, les rapaces sont protégés car nous nous sommes aperçus de leur utilité. Pour le renard, cela sera pareil. »

## Le renard chenapan

Pour certains agriculteurs, le renard peut venir attaquer les animaux dans les élevages. Il pourrait s'en prendre à des veaux, ou même entrer dans un poulailler. Dans le même temps, le monde agricole reconnaît le rôle de prédation du renard, notamment autour du campagnol. Ce rongeur saccage les prairies en nichant dans le sous-sol. Ré-

sultat, les vaches n'ont plus assez de pâtures, et la production de Comté s'en ressent.

Du côté des chasseurs, ils voient dans le renard un concurrent s'attaquant, entre autres, au petit gibier, comme le lièvre notamment. Pour les scientifiques, le renard peut à la fois être porteur de l'échinococcose, mais aussi un allié pour lutter contre la maladie de Lyme. Pourquoi cette maladie en particulier ? Les tiques, qui transmettent la bactérie, l'attrape, en grande partie des campagnols. En mangeant ces rongeurs, le renard pourrait avoir un grand rôle contre cette maladie. Mais les études s'avèrent parfois divergentes.

Concrètement, il s'agit de prendre des mesures là où le renard peut poser des difficultés pour les activités humaines, et notamment l'élevage. C'est pourquoi, le département est divisé en deux parties avec un axe Est Ouest. Dans les communes au nord de cet axe, rien ne change pour le renard. Il pourra continuer à être chassé et même détruit. Ce dernier terme est assez effrayant car radicale. Il s'agit d'éradiquer la population du renard quand une attaque a été constatée dans un élevage ou chez des particuliers. A l'inverse de la chasse qui ne peut se dérouler que dans les périodes d'ouverture, la destruction peut intervenir n'importe quand dans l'année. Au sud de l'axe, 117 communes ont été sélectionnées. Dans ces dernières, le renard restera chassable dans les périodes prévues, mais ne pourra plus être détruit.

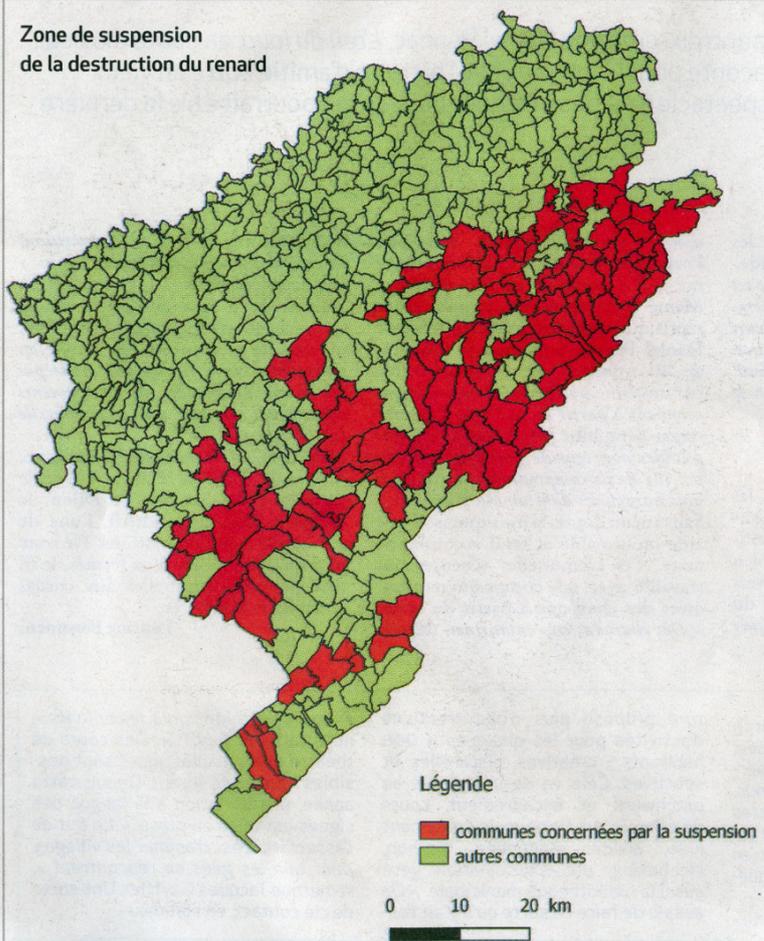
## Maitre renard à l'étude

Parmi ces 117 communes, deux secteurs seront isolés. Le premier serait dans le centre du département, et le second serait dans la pointe sud du Doubs. Pour l'instant, la localisation exacte n'est pas encore arrêtée. Toutefois, son principe est déjà acté. Mettre en place une expérimentation scientifique, encadrée par des professeurs d'université. Une étude qui permettra

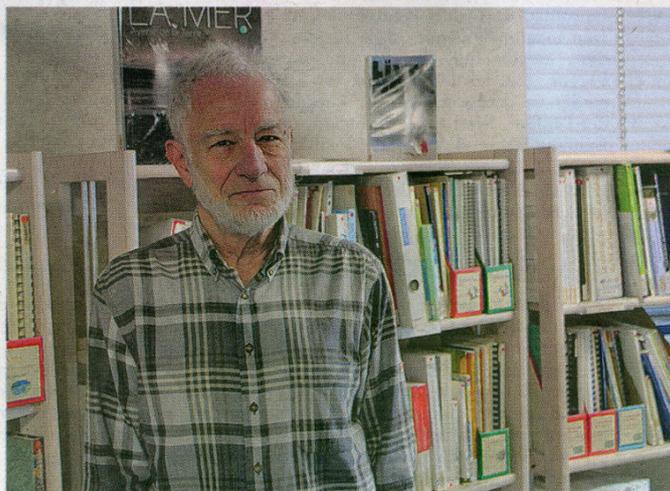


© F. Cahez

Zone de suspension de la destruction du renard



d'établir « un juge de paix » commente Guy Scalabrino qui représentait les agriculteurs, lui-même étant chasseur. Cette publication aura aussi un autre mérite. Toutes les données seront recueillies par toutes les parties prenantes. C'est-à-dire agriculteur, louvetier, piégeurs professionnels, écologistes, et bien sûr chasseurs. Ce dispositif devrait éviter les contestations... « c'est un outil de paix sociale » commente Gilles Benest. Ce dernier est favorable à cette étude, surtout sur les conséquences irréfutables qu'elle devrait porter. « Ce qui me pose un problème : nous avons déjà plein d'études scientifiques autour du renard. À quoi servent toutes ces études si on ne s'en sert pas ? ». Concrètement, dans les deux secteurs, deux zones seront déli-



Pour Gilles Benest l'étude sera "un outil de paix sociale".

# autour du renard

dans le département du Doubs. Objectif : analyser s'il doit sortir de la liste des nuisibles. Une première en chasseurs.



Le repas préféré du renard : le campagnol. Une addiction qui va peut être le sauver.

mitées. « Elles seront concomitantes » assure Vanessa Grollemund de la direction départementale des territoires. Dans la première, le renard sera protégé. Dans la seconde pas du tout. Ainsi, il y aura un secteur témoin et un expérimental. L'objectif est de comprendre l'interaction de l'animal avec son environnement. Quel impact a le renard sur la population de campagnols ? Même chose pour le petit gibier. Les chasseurs pensent aussi mener une étude sur les lièvres avec le même principe de zonage.

Cette expérimentation devrait s'étaler sur toute la durée du classement du renard comme nuisible. C'est-à-dire, jusqu'en 2022. Toutefois, de nombreux acteurs du dossier pensent déjà que ce calendrier est trop court. En effet, la pullulation du campagnol est cyclique. La population du renard suit ce cycle mais avec une saison de décalage. En fait, tant que le renard a de quoi manger, sa population augmente. Quand les périodes de disette arrivent, leur nombre diminue. Ce phénomène n'étant pas automatique, il faut attendre une saison pour que la population de renard varie. D'après les différents protagonistes interrogés, cette période d'étude devrait, au minimum s'étaler sur cinq ans. En tout cas, avant même la publication des premiers résultats, cette démarche s'avère d'ores et déjà prometteuse. Pourquoi ? Parce qu'elle prouve, qu'en se parlant les a priori laissent la place à la concertation et emmène à un consensus. Ce dernier, par définition ne peut satisfaire personne. Mais il entraîne tout le monde à réaliser des concessions et donc d'aller vers l'autre. Il fallait bien que le renard soit le moteur de ces rapprochements. Ainsi, tout le monde sort de son terrier sans risque d'être enfumé.

Jérémy Demay



Guy Scalabrino estime que l'étude sera "un juge de paix".



## Autres animaux considérés comme nuisibles

La fouine, le corbeau freux (en dessous de 700 mètres), et la corneille noire sont inscrits dans le Doubs comme des espèces nuisibles.

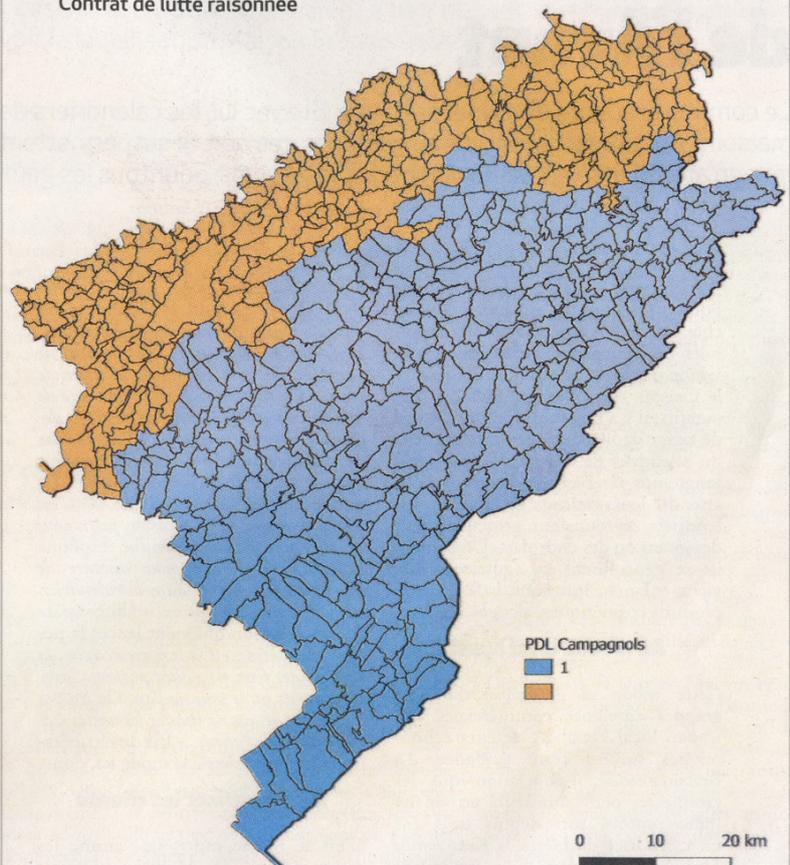
## Les communes concernées par l'arrêté

Amancey, Arc-sous-Cicon, Arc-sous-Montenot, Aubonne, Battenans-Varin, Belfays, Belleherbe, Bians-les-Usiers, Bief, Bolandoz, Bonnétage, Boujailles, Bretonvillers, Burnevillers, Cernay-l'Église, Chamesey, Chamesol, Chapelle-d'Huin, Charmavillers, Charmoille, Charquemont, Chassigne-saint-Denis, Chaux-Neuve, Courtefontaine, Courvières, Crouzet-Migette, Damprichard, Dompierre-les-Tilleuls, Echevannes, Epenouse, Etalans, Etray, Ferrières-le-Lac, Fertans, Fessevillers, Feule, Flangebouche, Fleurey, Fournet-Blancheroche, Fournets-Luisans, Frambouhans, Frasne, Froidevaux, Fuans, Germefontaine, Gilley, Goumois, Goux-les-Usiers, Grand'Combe-Chateleu, Grand'Combe-des-Bois, Guyans-Durnes, Guyans-Vennes, Houtaud, Indevillers, La Chaux, La Grange, La Longeville, Labergement-Sainte-Marie, Landresse, Laviron, Le Barbois, Le Crouzet, Le Luhier, Le Russey, Les Breseux, Les Combes, Les Ecorces, Les Fins, Les Fontenelles, Les Fourgs, Les Hôpitaux-Vieux, Les Plains-et-Grands-Essarts, Les Premiers Sapins, Les Terres-de-Chaux, Levier, Liebvillers, Longeville-les-Russey, Loray, Maîche, Maisons-du-Bois-Lièvermont, Malbuisson, Mancenans-Lizerny, Mont-de-Laval, Mont-de-Vougney, Montandon, Montbéliardot, Montécheroux, Montlebon, Morteau, Mouthier-Haute-Pierre, Noël-Cerneux, Orchamps-Vennes, Orgeans-Blanchefontaine, Petite-Chaux, Plaimbois-Vennes, Provenchère, Reculfoz, Remoray-Boujeons, Reugney, Rosureux, Saint-Antoine, Saint-Gorgon-Main, Saint-Julien-les-Russey, Sancey, Septfontaines, Sombacour, Souce-Cernay, Surmont, Thiebouhans, Trévillers, Urtière, Vellerot-les-Vercel, Vernierfontaine, Villars-les-Blamont, Villeneuve-d'Amont, Villers-le-Lac, Vuillecin.

## Un chasseur sachant répondre

Nous aurions tellement aimé pouvoir donner la parole aux chasseurs. Le président de la fédération de chasse n'était pas sur le territoire national, il nous a gentiment renvoyés vers le directeur de la fédération départementale. Sans le traquer, nous l'avons sollicité. Sans réponse, nous sommes rentrés bredouilles. Domage, lui qui court les plateaux téléés pour désamorcer les polémiques autour de la chasse pouvait, cette fois, montrer un autre visage de son activité favorite.

## Contrat de lutte raisonnée



Le contrat de lutte raisonnée permet de cerner les zones où le campagnol sévit.